



LE TEMPS PRESSE :

Un appel urgent à accélérer
la reconnaissance des droits
fonciers forestiers



Selon une nouvelle analyse de L'Initiative des droits et ressources (RRI), plus des deux tiers des forêts du monde restent contrôlées par des gouvernements ou des acteurs privés, alors qu'elles appartiennent et sont traditionnellement gérées par les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales.¹ L'analyse, qui porte sur 61 pays² et couvre 91 pour cent des forêts du monde,³ révèle que les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales ne disposent que de droits reconnus sur 16 pour cent des forêts, alors qu'une part importante des forêts mondiales est contestée par les populations locales qui en dépendent depuis des générations.

APPEL À L'ACTION #1

Face à la déforestation rapide et à la multiplication des conflits mondiaux liés aux ressources naturelles, le renforcement des régimes fonciers forestiers communautaires pour lutter contre la triple crise planétaire (changements climatiques, pollution atmosphérique et perte de biodiversité) est *plus crucial que jamais pour les gouvernements.*

Les preuves continuent de démontrer que les forêts bénéficient davantage lorsque les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales disposent de droits fonciers et d'accès aux ressources sécurisés.

Comblent le fossé entre les genres dans le régime foncier des forêts communautaires

Comme le démontre le rapport *Résilience et Résistance* de RRI,⁴ la plupart des réformes foncières communautaires ignorent la dimension de genre, privant ainsi les femmes de leurs droits, même lorsque les communautés obtiennent un régime foncier formel. Tout progrès et toute mise en œuvre en matière de régime foncier forestier ne sauraient faire l'impasse sur les droits individuels et collectifs des femmes autochtones, afro-descendantes et issues des communautés locales.

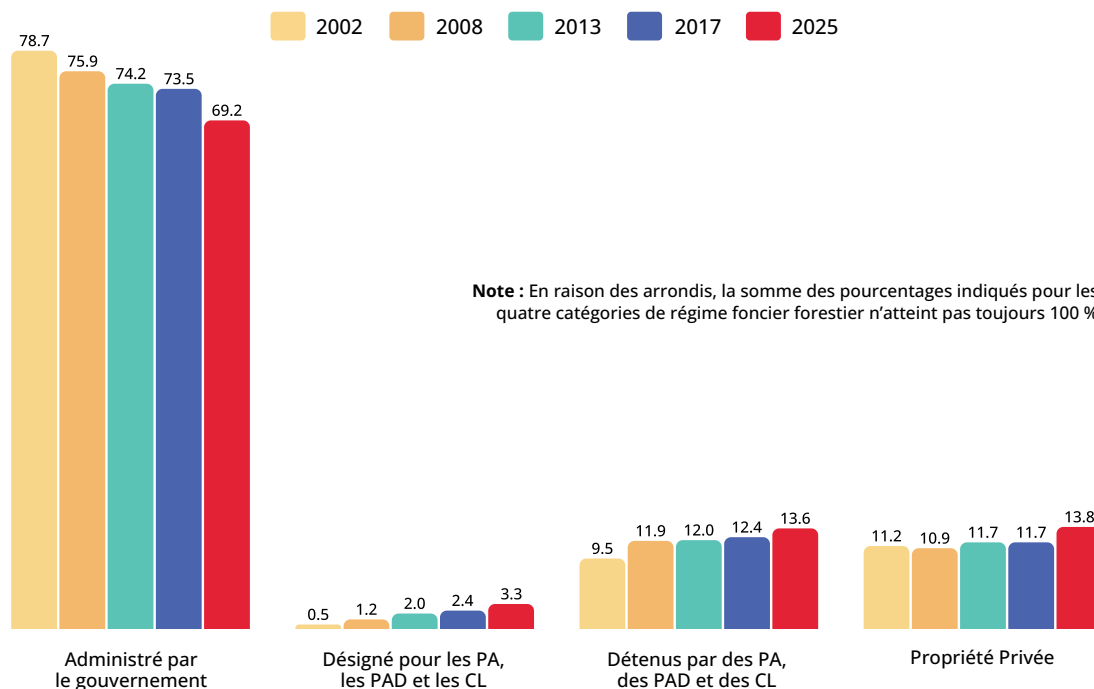
APPEL À L'ACTION #2

Les gouvernements doivent veiller à ce que toute nouvelle réforme et mise en œuvre du régime foncier *reconnaisse et protège explicitement les droits des femmes, non pas comme une simple réflexion après coup, mais comme une condition du progrès.*

1. PROGRÈS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS D'ICI 2030

Le rythme de reconnaissance des droits fonciers des forêts communautaires s'est considérablement accéléré depuis 2017, principalement grâce à un renforcement des droits de propriété, mais reste bien en deçà des besoins pour atteindre les objectifs de 2030.

FIGURE 1: ÉVOLUTION DES RÉGIMES FONCIERS FORESTIERS MONDIALES DE 2002 À 2025, EN POURCENTAGE



Entre 2002 et 2025, la reconnaissance des droits fonciers forestiers pour les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales a presque doublé. La superficie totale légalement désignée pour et détenue par les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales est passée d'environ 517 mha (13,7 pour cent) en 2017 à environ 614 mha (16,3 pour cent) en 2025 dans 61 pays – soit une augmentation d'environ 96 mha en huit ans, représentant un rythme d'environ 11,9 mha par an. Ce rythme est presque le double de celui observé entre 2013 et 2017 (environ 5,4 mha par an).⁵

- ▶ Plus de la moitié de ces gains (56 pour cent) ont eu lieu dans 49 pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.
- ▶ Près des deux tiers (près de 61 mha) représentent une augmentation des superficies forestières appartenant aux communautés.

Pourtant, cela ne suffit pas pour respecter les engagements mondiaux visant à mettre fin à la déforestation d'ici 2030.

Dans son analyse de 2018, *À la croisée des chemins*, la RRI a averti que le monde était loin d'atteindre les objectifs de 2030 visant à garantir que 50 pour cent des forêts des PRFI soient légalement désignées pour et détenues par les communautés. Depuis, même si 53 mha supplémentaires ont été reconnus pour les communautés de ces pays, le rythme de croissance reste insuffisant.

Avec un total de 517 mha reconnus comme étant désignés pour ou appartenant aux communautés dans les PRFI (contre 463,8 mha en 2017), représentant 26 pour cent de la superficie forestière totale de ces pays, le rythme de croissance reste bien inférieur à la superficie forestière estimée qui est traditionnellement détenue et gérée par les communautés (à 50 pour cent) :

- ▶ **Pour atteindre l'objectif de 50 pour cent d'ici 2030, il faudrait reconnaître au moins 97 millions d'hectares de terres forestières par an pour les communautés, ce qui est un rythme plus de 10 fois supérieur au rythme actuel.**

La mise en œuvre du récent Intergovernmental Land Tenure Commitment (ILTC) (Engagement intergouvernemental sur le régime foncier) exige des mesures substantielles. L'ILTC est un engagement pris par les pays forestiers tropicaux de reconnaître collectivement 80 mha de terres appartenant aux peuples autochtones, aux peuples afro-descendants et aux communautés locales d'ici 2030. Dans les pays forestiers tropicaux signataires de l'ILTC,⁶ le taux d'augmentation depuis 2017 est de 1,59 mha par an.

APPEL À L'ACTION #3

Pour atteindre l'objectif de l'ILTC, ce taux devrait augmenter de 500 pour cent, pour atteindre 7,74 mha par an.

APPEL À L'ACTION #4

Chaque année de retard dans la reconnaissance des droits fonciers accentue l'exclusion des communautés des écosystèmes et du financement de la conservation. Pour combler le déficit¹¹ de 2,9 milliards de dollars dans le financement de la conservation et mettre fin à l'exclusion des communautés du financement de la lutte contre le changement climatique, il est indispensable d'accélérer dès maintenant la reconnaissance des droits fonciers.

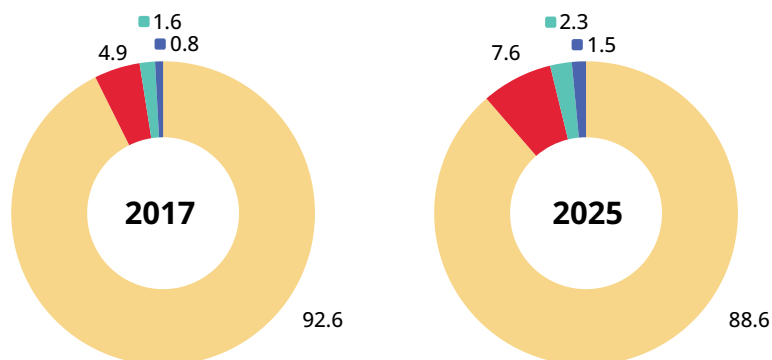


2. PROGRÈS RÉGIONAL

FIGURE 2: RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE PAR CATÉGORIE, 2017-2025 (EN POURCENTAGE)

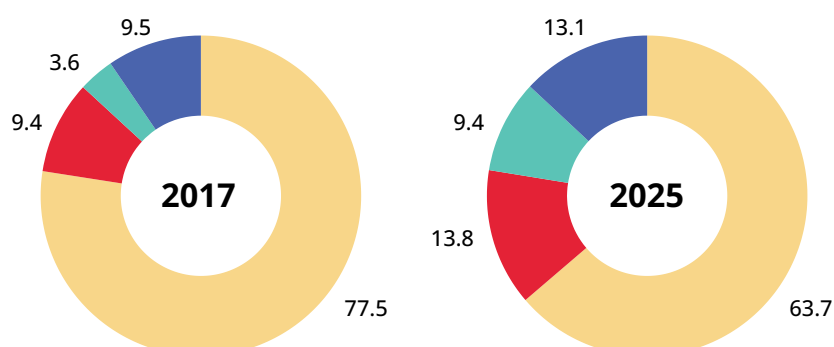
■ Administré par le gouvernement
 ■ Désigné pour les PA, les PAD et les CL
 ■ Détenus par des PA, des PAD et des CL
 ■ Propriété Privée

AFRIQUE



AFRIQUE : Si la reconnaissance des droits forestiers des communautés en Afrique reste globalement inférieure à celle de l'Asie et de l'Amérique latine, où au moins 25 pour cent de la superficie forestière totale est désignée pour ou détenue par les communautés respectifs (contre environ 8 pour cent en Afrique), des progrès significatifs ont été réalisés, avec une augmentation de 18,17 mha désignés pour ou détenus par les communautés depuis 2017 dans 21 pays en Afrique (au rythme de 2,27 mha par an). La majorité de ces gains se situent dans cinq pays (Cameroun, RDC, Madagascar, Mozambique et Zambie), qui représentent à eux seuls 98 pour cent de l'augmentation de la superficie reconnue.

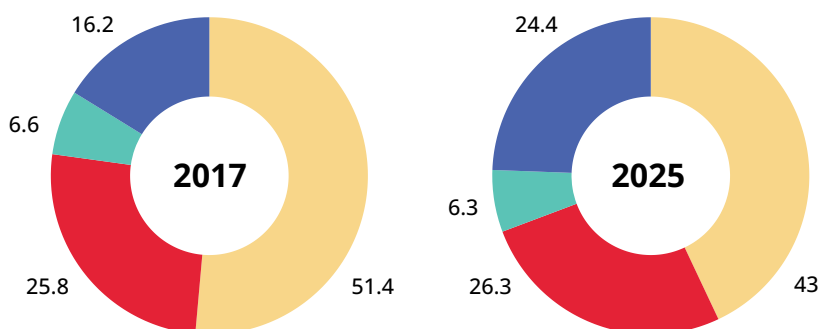
ASIE



ASIE⁷ : Le taux de reconnaissance des droits fonciers forestiers légaux pour les peuples autochtones et les communautés locales en Asie a progressé modestement depuis 2017. Au cours des huit dernières années (2017-2025), seulement

10 mha ont été reconnus comme désignés pour ou détenus par des communautés en excluant des zones forestières en Chine, contre une augmentation de 12 mha sur les 15 années précédentes (2002–2017). Bien que le taux de croissance se soit amélioré (1,24 mha par an depuis 2017, contre 0,81 mha par an entre 2002 et 2017), un écart important subsiste quant à la pleine reconnaissance des droits fonciers forestiers. Les progrès réalisés dans deux pays (l'Inde et l'Indonésie) représentent à eux seuls 78 pour cent de ces avancées.

AMÉRIQUE LATINE



AMÉRIQUE LATINE : En Amérique latine, l'accroissement des superficies forestières désignées pour et détenues par les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales a considérablement ralenti ces huit dernières années. Bien qu'une augmentation totale de 15,25 mha de forêts ait été reconnue pour les communautés dans les 17 pays de la région, le taux de croissance a considérablement diminué. Alors qu'entre 2002 et 2017 (15 ans), le taux d'accroissement régional était de 6,6 mha par an, entre 2017 et 2025 (huit ans), ce taux n'a été que de 1,91 mha par an. De manière préoccupante, l'Amérique latine a aussi enregistré une augmentation de 77,3 mha de superficies forestières appartenant à des particuliers et des entreprises, la majeure partie de cette privatisation ayant lieu au Brésil. Quarante-trois pour cent des gains en Amérique latine ont eu lieu dans deux pays (Bolivie et Pérou).



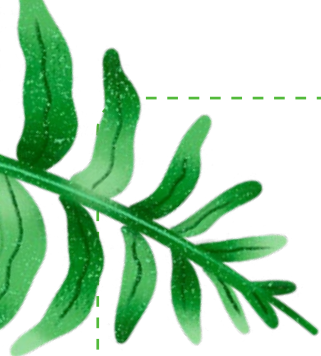
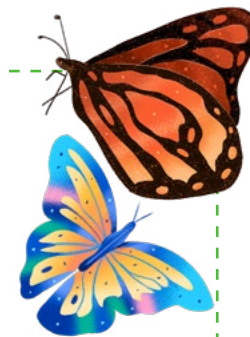
3. LES PEUPLES AUTOCHTONES, LES PEUPLES AFRO-DESCENDANTS ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES DOIVENT ÊTRE RECONNUS COMME GARDIENS DES FORÊTS

- ▶ En **Amérique latine**, les territoires des peuples autochtones et des peuples afro-descendants présentent systématiquement des taux de déforestation inférieurs à ceux des forêts situées en dehors de leurs territoires, y compris, dans de nombreux cas, les zones protégées.⁸
- ▶ Les recherches montrent que 83 pour cent des terres appartenant aux peuples afro-descendants se caractérisent par un degré élevé de conservation de la végétation forestière et arborée.⁹
- ▶ Il a également été démontré que le renforcement des droits fonciers forestiers des peuples autochtones et des communautés locales en **Asie orientale et dans le Pacifique** contribue à réduire la déforestation.¹⁰

Les preuves continuent de démontrer que *les forêts en bénéficient* lorsque les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales *jouissent de la sécurité des droits fonciers et d'accès aux ressources.*



FIGURE 4: EXEMPLES DE LIEUX OÙ LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION SONT MOINS AVANCÉES SUR LES TERRES COMMUNAUTAIRES



Nicaragua : Les territoires autochtones situés au sein de la réserve de biosphère de Bosawas au Nicaragua ont subi une déforestation bien moindre que les autres parties de la réserve (voir note de fin 8).

Asie de l'Est et Pacifique : Une revue systématique de 18 études expérimentales évaluant l'impact des interventions en matière de régime foncier sur le couvert forestier révèle que la formalisation ou le renforcement des droits fonciers ou de la gouvernance des communautés autochtones ou locales a soit réduit la déforestation, soit eu un effet neutre sur celle-ci (voir note de fin 10).

Bolivie : Le peuple guarani a mis en place le premier gouvernement autonome autochtone du pays en 2016, créant des zones protégées et de conservation écologique couvrant plus de 7 millions d'hectares, dont 68 % sont déclarés protégés.¹³

Brésil : La reconnaissance de droits de propriété collective complets peut expliquer jusqu'à 75 % de la diminution de la déforestation en Amazonie brésilienne.¹²



4. LES PROGRÈS CONSTATÉS REPOSENT SUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DES DROITS FONCIERS ET SUR DE MEILLEURS RAPPORTS SUR LES ZONES FORESTIÈRES

La mise à jour des données de 2025 révèle une image nuancée des changements survenus dans les pays analysés : **Tandis que la tendance générale indique une reconnaissance accrue en matière de régimes fonciers forestiers communautaires, les moteurs de changement varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre.**

- ▶ Dans 10 pays, l'augmentation des superficies forestières reconnues pour les peuples autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales reflète une véritable reconnaissance nouvelle, impulsée par l'élargissement des titres fonciers et/ou des réformes juridiques.
- ▶ Dans 15 pays, ces augmentations sont attribuables à une meilleure disponibilité et à une meilleure qualité des données – un développement positif en soi, car il permet une plus grande visibilité des droits.
- ▶ Dans neuf pays, la superficie forestière reconnue a diminué en raison de facteurs tels que des réformes juridiques qui ont créé des charges administratives supplémentaires pour les communautés (Thaïlande), l'empiètement sur les terres (Viêt Nam) et la réduction de la superficie forestière totale d'un pays (Papouasie-Nouvelle-Guinée).
- ▶ Dans trois autres pays, les réductions reflètent des révisions ou des mises à jour des chiffres précédemment publiés, rendues possibles par la disponibilité de nouvelles données forestières désagrégées.



Constats principaux par pays

RDC : On constate une augmentation significative de la reconnaissance des concessions forestières communautaires locales (CFCL) entre 2017 et 2025. Le nombre de CFCL initialement attribuées est passé de sept à 249, couvrant un total de 5,26 mha.

Libéria : Depuis 2017, 21 nouveaux Accords de gestion forestière communautaire ont été conclus au Libéria et ont ajouté 679 909 hectares pour les communautés. Cependant, les Forêts communautaires ne couvrent toujours que 19 pour cent de la superficie forestière totale du Libéria, et leur reconnaissance reste difficile suite à la réglementation de 2017 qui a restreint les larges droits de propriété communautaire établis en 2009.

Zambie : Grâce à la mise en œuvre des Forêts communautaires en vertu de la loi forestière zambienne de 2015, 138 nouvelles Forêts communautaires ont été reconnues depuis 2017, pour un total de 3,51 mha (une augmentation de 3,49 mha) appartenant aux communautés.

Népal : Des zones auparavant classées comme Forêts communautaires sont désormais reconnues comme appartenant aux communautés grâce à des réformes juridiques qui ont étendu leurs droits – faisant passer des superficies forestières de « désignées pour les communautés » à des superficies « appartenant aux communautés. » Le Népal a également constaté une augmentation effective de la superficie de ses Forêts communautaires de 0,69 mha.

Indonésie : Suite à l'arrêt de la Cour suprême de 2013 reconnaissant les droits forestiers *Adat*, les territoires *Adat* sont progressivement reconnus aux niveaux infranationaux et nationaux. Au total, 358 190,68 hectares ont été désignés comme forêts *Adat*, et 1,06 mha supplémentaires sont réservés pour une désignation future.

De plus, 1,24 mha supplémentaires ont été reconnus comme forêts *Kemasyarakatan* (rurales ou communautaires) depuis 2017.

Entre 2019 et 2024, l'Indonésie a adopté plusieurs nouvelles réglementations, dont le règlement No. 14/2024, qui permet la reconnaissance concrète des droits fonciers coutumiers grâce à un nouveau processus d'administration foncière coutumière. Cependant, aucune donnée officielle n'a été publiée concernant la reconnaissance de forêts dans le cadre de ce nouveau dispositif juridique.

Colombie : De nouveaux titres ont été reconnus pour les communautés afro-descendants et des communautés autochtones (*Tierras de Comunidades Negras* et *Resguardos Indigenas*), totalisant 1,09 mha depuis 2017.

Panama : Les Territoires autochtones ont augmenté de 494 858 hectares depuis 2017, principalement grâce à la reconnaissance en 2020 d'une comarque *Naso Tjer Di* suite à une décision de la Cour suprême.

Pérou : Une augmentation de 5,25 mha depuis 2017 des superficies forestières reconnues comme désignées pour ou détenues par les communautés.

479 276,16 nouveaux hectares reconnus comme Réserves autochtones, notamment grâce à la reconnaissance en 2024 de la *Reserva Indígena Sierra del Divisor Occidental*, au sein de la zone de forêt tropicale de Yavari-Tapiche.

Entre 2017 et 2023, une superficie totale de 6,14 mha a été reconnue comme étant adaptée à la *Native Communities Suitable for Forestry*, tandis que les terres de *Campesino Communities* ont subi une perte de 1,37 mha en raison du manque de fiabilité des données et des empiétements par l'État, même en présence de protections légales.

NOTES DE FIN

- 1 Pour plus d'informations sur la méthodologie de RRI concernant les zones forestières, voir [l'Outil de suivi de la tenure de RRI](#).
- 2 Angola, Argentine, Australie, Belize, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, République démocratique du Congo, Équateur, Éthiopie, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, République de Corée, Laos, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mali, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République du Congo, Russie, Sénégal, Soudan du Sud, Soudan, Suriname, Suède, Tanzanie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, États-Unis, Venezuela, Viêt Nam et Zambie.
- 3 La superficie forestière mondiale s'élève à 4 140 millions d'hectares en 2025. Voir: FAO. 2025. Global Forest Resources Assessment 2025. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. doi:10.4060/cd6709en.
- 4 RRI. 2025. Résilience et Résistance : Les droits statutaires des femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales aux forêts communautaires. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi:10.53892/WORX8343.
- 5 RRI. 2018. À la croisée des chemins : Tendances dominantes dans la reconnaissance des droits fonciers communautaires entre 2002 et 2017. Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi:10.53892/QPEJ4692.
- 6 Brésil, Colombie, Costa Rica, la RDC, Équateur, Éthiopie, Ghana, Indonésie, Pérou et Tanzanie.
- 7 L'Australie et la Chine sont exclues.
- 8 FAO et FILAC. 2021. Forest Governance by Indigenous and Tribal Peoples: An Opportunity for Climate Action in Latin America and the Caribbean. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 28–29.
- 9 RRI, Processo de Comunidades Negras, Coordenação Nacional de Articulação das Comunidades Negras Rurais Quilombolas, et Observatorio de Territorios Étnicos y Campesinos (OTEC) à Universidad Javeriana. 2024. Afro-descendant Atlas: Ancestral Territories and Afro-descendant Peoples' Collective Lands in Latin America and the Caribbean. Initiative des droits et ressources, Washington, DC, 19. doi:10.53892/KKSL2510.
- 10 Banque mondiale. 2025. Strengthening Forest Land Rights in East Asia and Pacific. Banque mondiale, Washington, DC.
- 11 RRI et Rainforest Foundation Norway. 2025. State of Funding for Tenure Rights: Donor Funding for Indigenous Peoples, Local Communities, and Afro-descendant Peoples (2011–2024). Initiative des droits et ressources, Washington, DC. doi:10.53892/JLMJ6325.
- 12 Baragwanath, K, et E. Bayi. 2020. Collective Property Rights Reduce Deforestation in the Brazilian Amazon. PNAS 117(34): 20495–20502. doi:10.1073/pnas.1917874117.
- 13 IWGIA. 2023. "Indigenous Governance and Conservation Commons in Bolivia." International Work Group for Indigenous Affairs, Copenhagen. Disponible sur : <https://iwgia.org/en/news/5276-indigenous-governance-and-conservation-of-the-commons-in-bolivia.html>.